

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 05 FEVRIER 2026 A 18H30

Le cinq février deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de RENAISSON s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Président.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 7 Votants : 10

Présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Cornelis DROST, Béatrice DESPIERRE, Séverine BESSON, Monique REMONTET, Odile MONTFAUCON et Anick FAYET.

Absents excusés : Mmes et MM. Muriel MARCELLIN, Michel BORIE, Loïc CHEVALIER et Josiane TANIER.

Procurations : Mme Muriel MARCELLIN à M. Cornelis DROST, M. Michel BORIE à Mme Béatrice DESPIERRE et M. Loïc CHEVALIER à M. Laurent BELUZE.

Date de convocation : 21 janvier 2026.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice DESPIERRE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264201427-20260205-PV-05-02-26CCAS-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Publication : 01/06/2026

1 - Procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2025

➔ **POUR à l'unanimité.**

2 - Approbation du Compte financier unique (CFU) 2025

N° 2026-02-05/01

Le Conseil d'Administration est réuni sous la présidence de Madame Odile MONTFAUCON, délibérant sur le CFU 2025 du budget du Centre Communal d'Action Sociale, dressé par Monsieur Laurent BELUZE, Président.

Le CFU est la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Il s'agit d'un document unique, qui fusionne le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

L'exécution du budget est arrêtée à la somme de 24 860,43 € en recettes et 13 080,29 € en dépenses. Il n'y a aucune écriture comptable en section d'investissement.

Les recettes sont composées par la reprise du résultat antérieur (16 440,43 €), la subvention versée par le budget général de 8 000 €, des ventes du livre Renaison Cité Martyre (60 €) et des participations au Goûter Gourmand 2025 (360 €).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges à caractère général pour 8 264,29 € :

- Dépenses réceptions (7 656,40 €, dont 4 039,71 € correspondant aux dépenses du Goûter Gourmand de l'année dernière 2024),
- Frais affranchissement (306,09 €),
- Documentation (170,29 €)
- Primes d'assurance (46,51 €),
- Reliure du registre (85 €).

Le chapitre 65- Autres charges de gestion courante » comprend :

- Le spectacle du Goûter Gourmand 2025 pour 2 400 €.
- Les subventions aux associations et autres organismes pour 1 850 €.

Nom de l'organisme	Subventions versées en 2025 en €
ADAPEI	150
APF France handicap	100
Association France Alzheimer Loire	200
Association Pour Lui	100
Comité Départemental Handisport de la Loire	100
Croix Rouge Française	200
Comité d'entraide du Roannais (contribution pour épicerie sociale)	150

Docteur Clown	100
Groupement de Parkinsoniens du Roannais	200
Restaurants du Cœur de la Loire	100
JALMALV jusqu'à la mort accompagner la vie	100
Secours Catholique	200
Vie Libre, Association addictions alcool	150
Total	1 850 €

- Les aides versées aux familles en 2025 : aides vacances pour 125 €, aides au portage des repas pour 121 € (2 dossiers) et aides au voyage scolaire pour 100 € (2 dossiers).

Sur le poste 012 - charges de personnels, ont été comptabilisées les cotisations à l'URSSAF pour les 11 membres du CCAS : 220 €.

Les réalisations de la section de fonctionnement dégagent un résultat de clôture excédentaire de 11 780,14 €.

	Résultats 2024 reportés	Recettes 2025	Dépenses 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture
Section d'investissement	0.00	0.00	0.00		0.00
Section de fonctionnement	+16 440,43	8 420,00	13 080,29	- 4 660,29	11 780,14
Total des sections	+ 16 440,43	8 420,00	13 080,29	- 4 660,29	11 780,14

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération n°2025-03-13/02 du Conseil d'administration du 13 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget du CCAS ;

Vu la délibération n°2025-11-13/02 du Conseil d'administration du 13 novembre 2025 approuvant la décision modificative n° 1 ;

Vu la décision du Président n°25.01 en date du 15 décembre 2025 portant sur le budget 2025 – fongibilité des crédits : décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre en section de fonctionnement.

Le vote par le Conseil du CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 ;

Le Président sort de la salle avant le vote du Compte Financier Unique.

Présents : 6

Votants : 8

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Prendre acte de la présentation du compte financier unique 2025 du CCAS.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif 2025	Exécution 2025
011 Charges à caractère général	8 950,00	8 264,29
012 Charges de personnel, frais assimilés	250,00	220,00
65 Autres charges de gestion courante	15 250,00	4 596,00
Total des dépenses de fonctionnement	24 450,00	13 080,29

RECETTES	Budget primitif 2025	Exécution 2025
74 Dotations et participations Subventions du budget général	8 000,00	8 000,00
70 Redevances	-	420,00
75 Autres produits de gestion courante	9,57	-

002 Excédent de fonctionnement reporté	16 440,43	16 440,43
Total des recettes de fonctionnement	24 450,00	24 860,43

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif 2025	Exécution 2025
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	800,00	-
Total des dépenses d'investissement	800,00	-

RECETTES	Budget primitif 2025	Exécution 2025
024 Produit des cessions	800,00	-
Total des dépenses d'investissement	800,00	-

- Arrêter le compte financier unique 2025 du CCAS de la Commune de Renaison dressé en collaboration par le Président du CCAS et le Comptable public - Service de gestion comptable.

➔ **POUR à l'unanimité.**

Retour de Monsieur le Président dans la Salle.

3- Vote du Budget primitif 2026

N° 2026-02-05/02

Le budget primitif 2026 du CCAS est proposé en équilibre avec une section de fonctionnement à 19 800 € et une section d'investissement à 800 €. Pour l'équilibre de la section de fonctionnement, il est prévu une subvention du budget général de fonctionnement de 8 000 €. Les recettes sont aussi composées de la reprise du résultat 2025 : 11 780,14 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- des charges à caractère général : 8 550 €. Il s'agit principalement des dépenses du goûter gourmand et des colis gourmands et d'une provision pour d'autres événements (semaine bleue, ...)
- des subventions aux associations et autres organismes et les aides versées aux familles : 11 000 €.

Les recettes d'investissement correspondent à la vente d'un terrain au syndicat Roannaise de l'eau (parcelle B683 au prix de 800 euros). Les dépenses en investissement sont inscrites pour l'équilibre du vote du budget.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 05 février 2026 approuvant le compte financier unique 2025 du CCAS ;

Considérant que le conseil peut déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Considérant la présentation faite du budget primitif 2026 ;

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Adopter le budget primitif 2026 du CCAS par chapitre comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES	Budget primitif 2025	Exécution 2025	Budget primitif 2026
011 Charges à caractère général	8 950,00	8 264,29	9 050,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	250,00	220,00	250,00
65 Autres charges de gestion courante	15 250,00	4 596,00	10 500,00
Total des dépenses de fonctionnement	24 450,00	13 080,29	19 800,00

RECETTES	Budget primitif 2025	Exécution 2025	Budget Primitif 2026
74 Dotations et participations Subventions du budget général	8 000,00	8 000,00	8 000,00
70 Redevances	-	420,00	19,86
75 Autres produits de gestion courante	9,57	-	-
002 Excédent de fonctionnement reporté	16 440,43	16 440,43	11 780,14
Total des recettes de fonctionnement	24 450,00	24 860,43	19 800,00

Section d'investissement

DEPENSES	Budget primitif 2025	Exécution 2025	Budget primitif 2026
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	800,00	-	800,00
Total des dépenses d'investissement	800,00	-	800,00

RECETTES	Budget primitif 2025	Exécution 2025	Budget primitif 2026
024 Produit des cessions	800,00	-	800,00
Total des dépenses d'investissement	800,00	-	800,00

- Autoriser le Président à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

➔ **POUR à l'unanimité.**

4- Participation aux frais de repas distribués aux personnes âgées ou dépendantes par les associations agréées à compter du 1^{er} juin 2026 N° 2026-02-05/03

Madame Monique REMONTET se retire durant le vote.

Présents : 6

Votants : 9

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le bilan des aides de portage de repas à domicile distribués en 2025 par les associations agréées ADMR (Renaiss), Age d'Or (Roanne) et propose de reconduire l'ajustement des tranches sur celles du barème de l'ANAH.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Arrêter les participations comme suit :

Catégorie	Ressources mensuelles (revenu fiscal de référence / 12)		Participation CCAS sur la base d'un repas par jour et par personne
	<i>Personne seule</i>	<i>Ménage</i>	
1	Jusqu'à 1 446,92 €	Jusqu'à 2 116,08 €	3 €
2	De 1 446,93 € à 1 854,92 €	De 2 116,09 € à 2 712,75 €	2 €

- Dire que ces aides seront directement versées aux associations ou sociétés agréées par l'Etat sur présentation d'un état détaillé,
- Dire que cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} juin 2026.

➔ **POUR à l'unanimité.**

5 – Bilan du « Goûter Gourmand » et des Colis Gourmands 2025

270 personnes sont venues au Goûter. Les Morelles ont choisi 20 personnes pour participer au Goûter. Soit au total, **290 personnes étaient présentes.**

Cette année était marquée par le 10^{ème} anniversaire du Goûter Gourmand. Le CCAS a voulu changer de spectacle et a choisi L'Ecrin à Bijou pour animer l'après-midi.

L'organisation du spectacle a été faite lors des réunions du CCAS du 16 septembre et du 13 novembre 2025. Les devis et les commandes ont été fait dans les jours qui ont suivi.

Pour les Colis Gourmands, seules les personnes âgées de 80 ans ou plus et ayant retournées leur coupon-réponse ont pu en bénéficier.

119 colis (+1 gratuit) fournis par l'entreprise Miel Besacier pour 20 €, dont 40 ont été distribués aux Morelles.

6- Bilan des aides du CCAS 2025

Un bilan des aides versées par le CCAS est présenté par Monsieur le Président.

7- Questions diverses

- Dernier CCAS du mandat ;
- Semaine bleue du 5 au 11/10/2026 ;
- Deux dossiers pour des aides exceptionnelles ;
- Départ de Mme Pertuy, Assistante sociale à compter du 1^{er} février 2026. Les permanences seront assurées par une assistante sociale du service de renfort et de remplacement à Renaison jusqu'à recrutement d'un nouvel agent.

Séance levée à 19h05

Soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 28 mai 2026.

*Le Président,
Laurent BELUZE*

*La Secrétaire de séance,
Béatrice DESPIERRE*